

Jinka

Lettre de mission

Signataires: Nassim Daikh

Entre les parties:

Babel France, au capital social de 1420,80 euros. 840 936 744, RCS Versailles 25 Rue Etienne Péroux, 78600 Maisons-Laffitte, représentée par Marc LEBEL (marc@jinka.fr / 06 78 00 09 94).

et

Le demandeur

Nom: Daikh

Prénom: Nassim

Adresse: 192 Rue du Clos du Château, Hurigny, France 71870 Hurigny

Date de naissance : 13/02/2001

Lieu de naissance : Mâcon
Tel : mobile:+33659593389

Entreprise: Wobz SIRET 85036096700010

Adresse Entreprise: 82 RUE CHATEAU GAILLARD 69100 VILLEURBANNE 69100 Villeurbanne

Mutation / Nouvelle embauche: Nouvelle embauche

Date de mobilité : 29/08/2022

Date de fin de période d'essai :
Ville d'arrivée : Villeurbanne

Prestations financées par le dispositif MOBILI-PASS:

- Identification des critères de recherche
- Vérifier les éléments du dossier de location
- Rechercher et sélectionner 3 logements minimum en vue de la location
- Informations sur le secteur d'habitation



- Visiter les logements sélectionnés
- Vérifier la conformité du bail

Prestations non finançables par le dispositif MOBILI-PASS:

- les frais de déménagement
- les frais d'annonces immobilières ou frais d'achat de liste
- les états des lieux
- les frais de branchement ou de raccordement (ouverture de compteurs...)
- les frais de diagnostics immobiliers et certificat loi Carrez
- les frais de traduction de documents
- les frais de formalités d'immigration
- les frais d'agence immobilière
- les formalités de changement d'adresse
- les prestations d'assistance juridique
- les informations sur les aides sollicitées

Tarif des prestations financées par le dispositif MOBILI-PASS :

- 2200 € T.T.C. pour la location d'un logement en zone A ou B1
- 1900 € T.T.C. pour la location d'un logement en zone B2 ou C

Le demandeur s'engage à :

- Confirmer que lui et/ou son co-demandeur n'ont pas bénéficié d'une AIDE MOBILI-PASS dans les 2 ans précédant cette mobilité
- Donner à BABEL FRANCE tous les éléments dont il a besoin pour effectuer sa prestation
- Signer la demande d'aide MOBILI-PASS® et à fournir les documents demandés

Le demandeur autorise Action Logement à verser les fonds de la subvention à BABEL FRANCE directement. La subvention ne pourra être obtenue qu'en cas de réussite de la mission, conformément à la loi Hoguet du 2 janvier 1970. La facture sera adressée au demandeur et sera réglée par l'un des collecteurs Action Logement à Babel France en tant que tiers payant.

Aucun paiement ne sera demandé au demandeur.

Babel France s'engage à réaliser les prestations détaillées dans cet ordre de mission, jusqu'à la réalisation de la mission qui lui a été confiée par le demandeur.

Le Demandeur,

Signature



Signatures électroniques

Nassim Daikh

(représentation numérique de la signature)

Nassim Daikh

mardi 09 août 2022 15h11

Email: nassimdaikh71@gmail.com

Audit trail

mardi 09 août 2022 15h09

Le document est envoyé à l'adresse: Nassim Daikh nassimdaikh71@gmail.com

mardi 09 août 2022 15h10

Vu par: Nassim Daikh

mardi 09 août 2022 15h10

E-mail vérifié: Nassim Daikh nassimdaikh71@gmail.com

mardi 09 août 2022 15h11

Signé par: Nassim Daikh (IP: 89.86.113.92)

mardi 09 août 2022 15h11

Document finalisé

ID: d6a98fbe-5778-41ee-b662-d5f11124b00b